

Décembre 2019

Madame le Maire

40 560 Vielle St Giron

Madame,

Nous ne pouvons croire que vous ne soyez sensible à la beauté de ce site (berges de l'étang de Léon) pour accepter cette pollution visuelle.

Déjà, à l'origine, accorder ce permis de construire dans cet environnement classé contribue à dénaturer ce paysage de carte postale.

Et maintenant, en toute dérive logique, le stockage de matériel et panneau publicitaire à l'année et à ciel ouvert qui, à n'en pas douter ira crescendo, finira par une déchetterie de divers objets à la réforme.

Quelle nécessité de classer un site ?

Aussi, nous adressons notre réflexion aux gestionnaires de l'environnement qui ont validé et entretiennent une telle verrue soit :

- DREAL (direction régionale de l'environnement des Landes) cité Galliane Mt de Marsan
- UDAP (unité départementale de l'architecture et du patrimoine) 4 rue 8 Mai Mt de Marsan
- Géolandes 23 rue Victor Hugo Mt de Marsan

Et enfin au véritable défenseur de l'environnement ô combien bénéfique : **SEPANSO**

En espérant, Madame le Maire, que vous redonniez tout l'intérêt écologique à ce site (qui visiblement n'est pas la motivation de l'exploitant), nous vous adressons toute notre reconnaissance pour votre action corrective.

Un modeste collectif pour la préservation de notre richesse
environnementale.

